

TAS

Tribunal Arbitral du Sport
Chambre ad hoc - Sochi 2014



CAS

Court of Arbitration for Sport
Ad hoc Division - Sochi 2014

COMMUNICATION AUX MEDIAS (5)

SKI CROSS HOMMES

LE CANADA ET LA SLOVÉNIE DEMANDENT QUE LES TROIS MÉDAILLÉS DU SKI CROSS HOMMES SOIENT DISQUALIFIÉS

Sochi, 22 février 2014 – Aujourd’hui, la Chambre *ad hoc* du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré deux demandes urgentes : la première a été déposée par Canada Alpin (CA) et le Comité olympique canadien (COC), et la seconde par le Comité olympique slovène (SOC), toutes deux contre la décision rendue par le Jury de compétition de la Fédération Internationale de Ski (FIS) le 21 février 2014. La décision attaquée est relative à des protêts déposés par Canada Alpin, avec le soutien du COC, et par le SOC « concernant les actes de l’équipe de France participant à la compétition de ski cross hommes le 20 février 2014 ». Le Jury de compétition de la FIS a décidé que les protêts ne pouvaient pas être examinés en raison de leur dépôt trop tardif après la course.

Les appelants CA/COC/SOC requièrent la disqualification de tous les concurrents français ayant participé à la grande finale du ski cross hommes le 20 février 2014 (Jean-Frédéric Chapuis, Arnaud Bovolenta and Jonathan Midol) et la rectification du classement final. Ils font valoir que, juste avant la grande finale, le personnel de l’équipe de France a changé la forme de la partie basse des pantalons des skieurs, créant un effet aérodynamique que les appelants considèrent comme contraire aux règles internationales de compétition de ski acrobatique.

Les intimés dans cette procédure d’arbitrage sont la FIS et le Comité International Olympique (CIO). Le CNO français (CNOSF) a été désigné comme tiers intéressé.

Une Formation de la Chambre *ad hoc* du TAS tiendra une audience cette nuit.

Un prochain communiqué sera publié avant 14h00 le 23 février 2014.

Pour de plus amples informations concernant l’activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire Général du TAS, Ayvazovsky Hotel, 1 Morskoy Boulevard, Imeretinskaya Lowland, Adler District, Russia, 354340. Tél: (7 862) 44 71 650; fax: (7 862) 44 71 656, ou consulter le site internet du TAS: www.tas-cas.org